



# Baromètre de l'action sociale locale 2014

L'évolution de la précarité  
telle qu'elle est perçue  
par les CCAS

*Octobre 2014*

Chaque année depuis 2009, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) publie un Baromètre de l'action sociale locale. Cette photographie des demandes d'aides financières adressées aux CCAS témoigne des difficultés de nombre de nos concitoyens à « joindre les deux bouts » et de la façon dont ces établissements publics de proximité répondent, à la hauteur de leurs moyens, à ce défi permanent.

Coups de pouce financiers, aides d'urgence en attendant l'ouverture de droits aux prestations légales, microcrédits, chèques d'accompagnement personnalisés, prêts remboursables ou non... : le CCAS intervient sous de multiples formes pour aider les personnes à vivre dignement en dépit de leurs difficultés économiques, professionnelles, familiales ou sociales. Et cela en parallèle des nombreux établissements et services sociaux et médico-sociaux qu'il gère sur la commune.

Les profils des bénéficiaires des aides financières du CCAS sont aujourd'hui multiples : familles monoparentales, personnes âgées aux petites retraites, allocataires de minima sociaux, travailleurs pauvres, etc. Ils sont à l'image de la demande sociale telle qu'elle s'exprime sur le terrain : plurielle, complexe, exigeante.

En agissant au travers d'une politique d'aides financières à la fois réactive, réfléchie et structurée, le CCAS lutte concrètement au quotidien contre l'exclusion, l'isolement et le repli sur soi. Ce faisant, il maintient le lien social sur nos territoires, en coordination avec ses partenaires. Mieux connaître l'action du CCAS au travers de ce Baromètre, c'est toucher du doigt l'étendue des besoins sociaux, leur évolution, mais aussi mesurer tous les enjeux de l'action sociale publique de proximité.

## Le mot du partenaire

---

Acteur majeur de l'Économie sociale et solidaire, le Groupe Chèque Déjeuner a été créé sous forme d'une coopérative ouvrière de production (SCOP). Tout au long de ses 50 ans de développement et d'expansion géographique, en conjuguant développement économique, innovation sociale et respect de l'environnement, il n'a jamais abandonné ses valeurs coopératives qui ont construit sa pérennité et son indépendance. Ce statut justifie aujourd'hui encore la nature de l'offre de produits et services du Groupe Chèque Déjeuner, ses choix stratégiques ainsi que ses actions engagées notamment pour réduire les inégalités, lutter contre la précarité et améliorer la qualité de vie des populations.

Notre partenariat avec l'UNCCAS reflète notre volonté commune de proposer des outils concrétisant une politique d'action sociale efficace et d'apporter une réponse globale aux enjeux du secteur. Expert dans l'émission de titres de services et dans l'édition de solutions informatiques,

notre Groupe imagine ainsi des concepts innovants et complémentaires visant à optimiser les dispositifs sociaux et culturels des CCAS. Maîtrise budgétaire, contrôle d'effectivité et lisibilité des aides constituent les principaux objectifs que nous nous fixons à leurs côtés.

C'est avec grand plaisir que nous nous associons à la publication du Baromètre de l'action sociale 2014, un ouvrage annuel de référence qui, suite à la lecture des constats présentés, nous permettra d'imaginer de nouvelles solutions, de nouveaux modes de travail, plus économiques, réactifs et performants, au plus près des usages des CCAS et des attentes de leurs usagers.

Nous resterons bien évidemment à vos côtés pour débattre sur le sujet.

En attendant, très bonne lecture à tous.

Catherine Coupet  
Présidente Directrice Générale  
du Groupe Chèque Déjeuner

# PRINCIPAUX RÉSULTATS 2014

- ▶ Pour la sixième année consécutive, **plus des deux-tiers** des CCAS (68 % en 2014) ressentent une **hausse des demandes d'aides** qui leur sont adressées
- ▶ Pour 58 % des CCAS, cette hausse des demandes se situe **entre 10 % et 30 %**
- ▶ 88 % des CCAS estiment que les **difficultés quotidiennes des ménages** sont à l'origine des demandes d'aides financières qui leurs sont adressées
- ▶ Le **paiement des factures d'énergie et des loyers** reste en tête des difficultés citées (par 96 % et 61 % des CCAS évoquant les difficultés quotidiennes)
- ▶ Plusieurs CCAS rapportent une **diminution de la fréquentation des infrastructures périscolaires** et une hausse des impayés pour ces mêmes activités
- ▶ 48 % des CCAS estiment que les ménages en difficulté **renoncent à assumer leurs dépenses de santé** (64 % dans les villes de plus de 10 000 habitants)
- ▶ Selon 67 % des CCAS, les demandes des **familles monoparentales** sont en progression
- ▶ 44 % des CCAS jugent que le **non-recours aux droits sociaux** ou aides légales est assez (37 %), voire très important (7 %) sur leur territoire
- ▶ 64 % des CCAS ont **augmenté le budget** consacré aux aides facultatives au cours des trois dernières années
- ▶ 59 % ont fait évoluer les critères d'attribution de leurs aides au cours des dernières années, en majorité au profit d'un élargissement des **conditions d'éligibilité**
- ▶ L'accès aux soins émerge comme un **nouvel enjeu** d'intervention des CCAS: il est cité comme une priorité du mandat actuel par 36 % des CCAS (56 % dans les territoires de plus 30 000 habitants)

## MÉTHODOLOGIE ET PROFIL DES RÉPONDANTS

Cette enquête a été réalisée du 24 juin au 18 juillet 2014 auprès des 3960 CCAS et CIAS adhérents à l'UNCCAS. 526 réponses exploitables ont été collectées auprès de 508 CCAS, 15 CIAS et 3 communautés de communes détenant la compétence sociale, soit un taux de retour global à l'enquête de 13 %. La répartition des répondants par strates démographiques étant proche de celle de l'ensemble des adhérents à l'UNCCAS (cf. tableau ci-dessous), les résultats sont considérés comme représentatifs de l'ensemble du réseau UNCCAS.

**L'édition 2014 du Baromètre a été réalisée dans un contexte particulier**, la collecte des données ayant été effectuée quelques semaines

seulement après les élections municipales et le renouvellement des conseils d'administration des CCAS<sup>1</sup>. Il est ainsi probable que les nouveaux membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS n'aient pas disposé, au moment de leur réponse à l'enquête, d'une vision aussi complète que leurs prédécesseurs des champs d'action de ce dernier. Cet élément de calendrier doit toutefois être relativisé dans la mesure où les questionnaires sont fréquemment complétés par les directeurs ou responsables des CCAS.

N.B.: Dans un souci de facilitation de lecture, le terme « CCAS » sera employé pour désigner l'ensemble des répondants (CCAS, CIAS et communautés de communes détenant la compétence sociale).

Détail du taux de retour selon les strates démographiques d'implantation des CCAS répondants

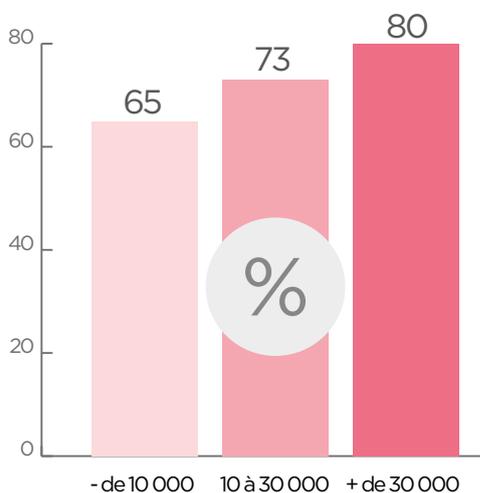
Strates démographiques (nombre d'habitants)	Nombre de répondants	Répartition des répondants	Répartition du total des adhérents UNCCAS (pour comparaison)
Moins de 10 000	359	68 %	74 %
De 10 000 à 29 999	108	21 %	19 %
30 000 et plus	59	11 %	7 %
Total	526	100 %	100 %

1. Pour mémoire, chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du CCAS, établissement public administratif, présent de droit dans chaque commune. Ce conseil d'administration est composé pour moitié d'élus municipaux et pour moitié de représentants associatifs. Le renouvellement du CA du CCAS doit se faire dans un délai de deux mois suivant l'installation du conseil municipal.

## LE RESSENTI PERSISTANT D'UNE AUGMENTATION DES DEMANDES D'AIDES

Pour la sixième année consécutive de réalisation du Baromètre, **plus de deux-tiers des CCAS constatent une augmentation globale des demandes d'aides qui leur ont été adressées au cours des 12 derniers mois** (68 %). Il est important de noter que cette **tendance est plus fortement ressentie** dans les grandes villes: on constate ainsi un écart de 15 points entre les répondants implantés dans des territoires de plus de 30 000 habitants (80 %) et ceux des villes de moins de 10 000 habitants (65 %), et même de 22 points avec les territoires de moins de 5 000 habitants (58 %). Plusieurs pistes d'explication peuvent être envisagées: concentration des phénomènes de précarité dans les centres urbains, mais aussi des besoins que les personnes expriment peut-être davantage sur ces territoires.

Part des CCAS ayant constaté une hausse des demandes d'aides au cours des 12 derniers mois selon la strate démographique



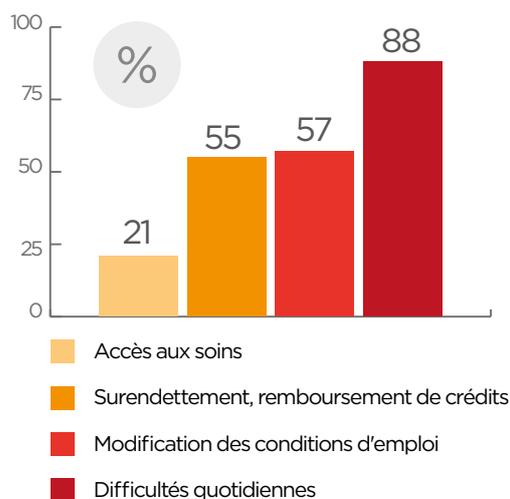
*Note de lecture: 80 % des CCAS répondants implantés dans un territoire de plus de 30 000 habitants ont constaté au cours des 12 derniers mois une augmentation des demandes d'aides qui leur sont adressées.*

Pour la majorité des répondants (58 %), le volume de demandes a connu une hausse située entre 10 % et 30 % (pour 22 % des répondants, la hausse se situe en-dessous de 10 %).

**Les difficultés quotidiennes restent le premier motif des demandes d'aides financières adressées aux CCAS, en tête desquelles figurent les difficultés à payer les loyers et les factures d'énergie.**

L'analyse des difficultés à l'origine des demandes adressées aux CCAS met en lumière une persistance des phénomènes constatés les années précédentes, à savoir la difficulté à payer son loyer et, dans une plus grande mesure encore, ses factures d'énergie. En effet, **les difficultés quotidiennes restent l'item le plus cité parmi les différents éléments étant à l'origine des demandes d'aide**: 88 % des répondants évoquent ce type de difficultés, contre 57 % qui citent la modification des conditions d'emploi et 55 % les difficultés plus spécifiques de remboursement de crédits. En outre, un cinquième (21 %) des répondants évoque les **difficultés d'accès aux soins** comme élément déclencheur des demandes d'aides (frais de santé, coût d'acquisition d'une complémentaire, etc.), cette proportion atteignant même **29 % dans les villes de plus de 30 000 habitants.**

Premiers éléments déclencheurs des nouvelles demandes d'aides adressées aux CCAS



*Note de lecture: Pour 88 % des CCAS, les difficultés quotidiennes constituent le premier élément déclencheur des demandes d'aides qui leur sont adressées.*

Une étude plus détaillée de la nature des difficultés quotidiennes rencontrées par les ménages s'adressant aux CCAS confirme les résultats observés les années précédentes. Ainsi, **les difficultés de paiement des factures d'énergie sont massives** : elles sont évoquées par la quasi-totalité (96 %) des répondants ayant cité les difficultés quotidiennes comme élément déclencheur des demandes d'aide, et ce quelle que soit la taille du territoire d'implantation du CCAS.

**Les difficultés inhérentes au paiement des loyers** suivent ensuite, citées par près des deux-tiers (61 %) des CCAS concernés par la question. Cet item est en revanche particulièrement sensible à la taille du territoire d'implantation du CCAS avec un écart de 19 points entre ceux de moins de 10 000 habitants, au sein desquelles 56 % des répondants citent les difficultés de paiement des loyers, et **ceux de plus de 30 000 habitants, qui sont 75 % à évoquer ce point**. Ce constat semble cohérent avec la plus grande proportion de locataires et au coût plus élevé de l'immobilier dans les grandes villes.

**Les difficultés financières d'accès aux services municipaux (cantine, centre de loisirs, périscolaire, etc.) semblent être plus fréquentes pour les ménages vivant dans des petites villes** : 49 % des CCAS des territoires de moins de 10 000 habitants évoquent les difficultés de paiement de ces services contre 32 % de ceux implantés sur un territoire de plus de 30 000 habitants (soit un écart de 17 points). L'existence de politiques tarifaires plus développées dans

les moyennes et grandes villes pourrait expliquer en partie ces différences.

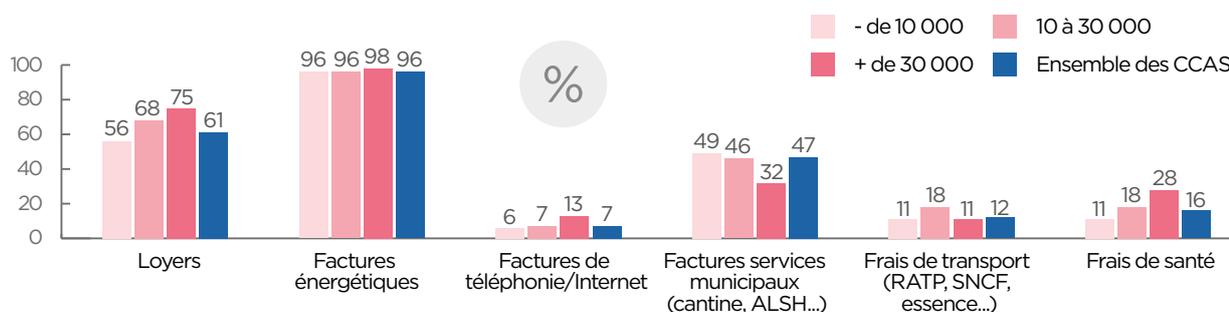
**En résumé, le fait d'habiter dans une grande ville semble surexposer les ménages aux difficultés liées au logement, mais inversement contribue à faciliter leur accès aux services municipaux. Le paiement des factures d'énergie apparaît, quant à lui, comme problématique sur l'ensemble du territoire pour les ménages modestes.**

L'étude des verbatims relatifs aux autres indices d'une dégradation globale de la situation des ménages sur la commune fait ressortir les mêmes tendances alarmantes que les années précédentes, à savoir **une diminution de la fréquentation des infrastructures périscolaires, cantines, centres de loisirs, voyages scolaires ou colonies de vacances, ainsi qu'une hausse des impayés pour ces mêmes activités**.

Les CCAS citent ainsi une « diminution des séjours vacances », « de la fréquentation des centres aérés et des activités sportives proposées tout au long de l'année », ou encore de la « cantine, ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), garderie périscolaire ». Ils évoquent aussi des phénomènes de « rationalisation des dépenses faites par les jeunes parents en matière de garde d'enfants (qui s'organisent en comptant sur la solidarité familiale) » etc.

De même, l'« augmentation des dossiers de surendettement » est souvent évoquée ainsi que celle des « dettes auprès des services municipaux (cantine et périscolaire) ».

#### Détail des difficultés quotidiennes à l'origine des demandes d'aides par strates démographiques



*Note de lecture : 47 % des CCAS répondants estiment que les difficultés de paiement des factures de services municipaux sont à l'origine des demandes d'aides qui leur sont adressées ; la proportion est de 49 % parmi les CCAS des territoires de moins de 10 000 habitants et de 32 % parmi ceux des villes de plus de 30 000 habitants.*

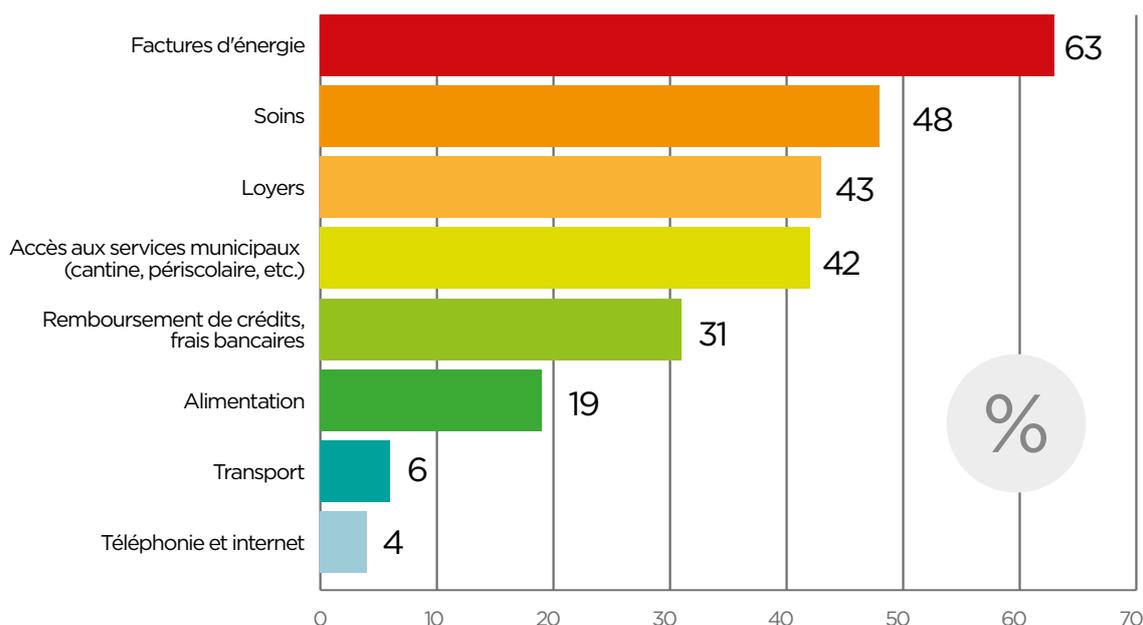
## LES INDICES D'UNE PROGRESSION DES PHÉNOMÈNES DE RENONCEMENT AUX SOINS

Nous avons vu précédemment qu'un cinquième (21 %) des CCAS estime que les difficultés d'accès aux soins constituent le motif déclencheur des demandes d'aide qui leur sont adressées. Cette prégnance des **problématiques relatives à la santé est confirmée par le fait que 48 % des répondants estiment que cette dernière constitue un des postes de dépenses sacrifiés par les ménages qui s'adressent à eux**. Cette proportion atteint même **61 % dans les villes de plus de 30 000 habitants et 66 % dans celles comprenant entre 10 000 et 30 000 habitants** (contre 41 % des CCAS implantés dans un territoire de moins de 10 000 habitants). Ce résultat peut d'ailleurs sembler paradoxal dans la mesure où les dispositifs d'accès aux soins sont en général plus développés dans les moyennes et grandes villes (présence de centres de santé, offre médicale plus importante, etc.), mais

peut être rapproché du fait que les CCAS de grandes villes sont davantage sollicités par les personnes âgées (voir infra), surexposées aux problèmes de santé. **Ceci fait des dépenses de santé le second poste budgétaire sacrifié lorsque les ménages opèrent des arbitrages budgétaires**, juste après les factures d'énergie (cité par 63 % des répondants comme poste sacrifié) et devant les loyers (cité par 43 %). Un cinquième des répondants (19 %) positionne en outre **l'alimentation comme l'un des postes de dépenses sacrifiés par les ménages**.

Les difficultés rapportées par les CCAS dans le cadre du Baromètre témoignent de l'impact très concret de la dégradation du contexte socio-économique actuel sur les conditions de vie des ménages et les obstacles croissants que ces derniers rencontrent dans l'accès aux biens et services élémentaires comme les soins, l'alimentation, ou les activités des plus jeunes.

Principaux postes budgétaires que les ménages demandeurs d'aides financières renoncent à assumer



Note de lecture: 48 % des CCAS répondants estiment que les ménages confrontés à des difficultés financières renoncent à assumer leurs dépenses de santé.

## LE PROFIL DES DEMANDEURS : LES FAMILLES MONOPARENTALES TOUJOURS EN TÊTE, LES PERSONNES ÂGÉES DANS LES GRANDES VILLES

Sur la question du profil des personnes dont les sollicitations sont en hausse, l'édition 2014 du Baromètre témoigne, comme les années précédentes, de **la surexposition des familles monoparentales au risque de précarité**. Ces dernières sont désignées par les deux-tiers des CCAS répondants (67 %) comme l'un des publics dont les demandes augmentent, et **ceci particulièrement dans les petites et moyennes villes** (67 % dans les territoires de moins de 10 000 habitants et 73 % dans ceux entre 10 000 et 30 000 habitants contre 61 % dans ceux de plus de 30 000 habitants). On peut émettre l'hypothèse d'une tendance des familles monoparentales à migrer en dehors des grandes villes afin d'y trouver une offre de logement économiquement accessible.

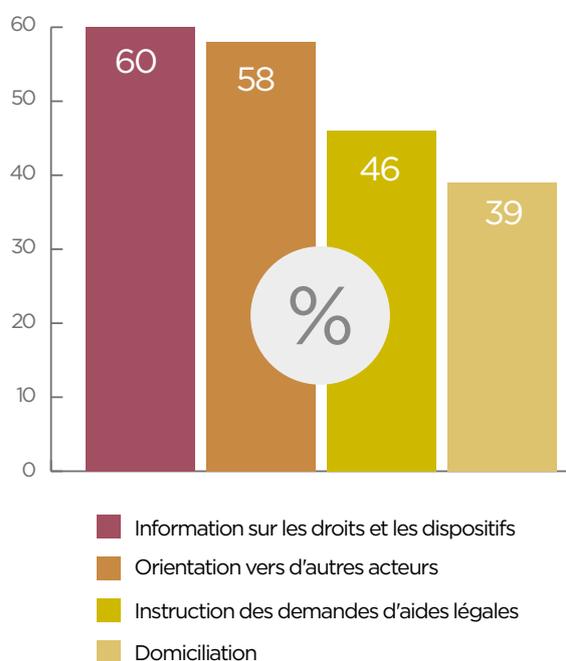
Autre résultat important, la place **spécifique des grandes villes dans la prise en charge des personnes âgées** : si les sollicitations des personnes retraitées sont en moyenne considérées en hausse par un quart des répondants (26 %), cette proportion atteint presque la moitié (47 %) des CCAS des villes de plus de 30 000 habitants.

## PRÈS DE LA MOITIÉ DES CCAS OBSERVE DES PHÉNOMÈNES DE NON- RECOURS AUX DROITS SOCIAUX

En moyenne, **44 % des CCAS répondants estiment que le non-recours aux droits sociaux ou aides légales** (tarifs sociaux de l'énergie, CMU-C, RSA, etc.) **est assez (37 %), voire très important (7 %) sur leur territoire**. Cette proportion, déjà élevée, passe respectivement à 41 % (assez important) et 12 % (très important) dans les villes de plus de 30 000 habitants (respectivement 42 % et 7 % dans les territoires de 10 000 à 30 000 habitants). **Objet par nature difficile à évaluer, le non-recours semble donc constituer, du point de vue des CCAS, un phénomène assez massif**. De manière générale, une grande partie des CCAS déclare avoir conforté ou mis en place plusieurs démarches visant à contrer le non-recours : près des deux-tiers (60 %) évoquent

des **actions d'information sur les droits et les dispositifs** (75 % dans les territoires de plus de 30 000 habitants) et presque dans les mêmes proportions (58 %) **l'orientation vers d'autres acteurs** institutionnels ou associatifs (64 % dans les territoires de plus de 10 000 habitants). Une petite moitié (46 %) cite également l'instruction des demandes d'aides légales (la proportion atteint 66 % dans les villes comprenant entre 10 000 et 30 000 habitants) comme un levier important de lutte contre le non-recours. Enfin, 39 % des répondants renvoient dans ce cadre à leur activité de **domiciliation** avec, là aussi, un poids spécifique des territoires de plus de 10 000 habitants (58 % d'entre eux citent la domiciliation)<sup>2</sup>. Ces résultats confortent la place incontournable des CCAS comme point d'entrée fondamental dans l'accès aux droits sociaux.

Démarches mises en place par les CCAS pour lutter contre le non-recours



*Note de lecture : 60 % des CCAS répondants ont mis en place des actions d'information sur les droits et dispositifs pour lutter contre le non-recours.*

2. Notons que certains CCAS ne pratiquent pas la domiciliation du fait d'absence de demandes. La domiciliation fera l'objet du prochain numéro de la collection Enquêtes et observations sociales de l'UNCCAS, à paraître début 2015.

## LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES CCAS SOUS PRESSION

Les **deux-tiers des répondants (64 %) déclarent avoir augmenté leur budget consacré aux aides facultatives au cours des trois dernières années**

(cette proportion est relativement similaire quel que soit le territoire considéré). Parmi ces derniers, 23 % seulement estiment que cette mesure s'est faite au détriment d'autres dépenses. Lorsque c'est le cas, c'est surtout le développement de nouveaux projets qui semble en pâtir. Ce résultat met à la fois en lumière l'effort financier consenti par les CCAS pour répondre à la hausse des besoins, mais aussi le frein potentiel que cela constitue dans le développement de nouvelles activités.

**59 % des répondants affirment en outre avoir été amenés à faire évoluer les critères d'attribution de leurs aides** au cours des dernières années (69 % dans les territoires de plus de 30 000 habitants), afin, pour près de la moitié d'entre eux (44 %), de répondre à de nouveaux besoins, mais aussi, pour un tiers (33 %) d'augmenter les montants octroyés afin de pallier un désengagement ou une diminution des aides des autres acteurs locaux (conseil généraux, CAF, etc.). Ceci est particulièrement tangible dans les territoires de plus de 30 000 habitants où ces mêmes items atteignent respectivement 56 % et 44 %. Le plus souvent, **cette modification des critères d'attribution se fait dans le sens d'un élargissement des conditions d'accessibilité** puisque 41 % des CCAS concernés déclarent avoir relevé le plafond de ressources (ou du reste pour vivre) pris en compte pour l'attribution des aides, et 36 % évoquent d'autres mesures d'extension du public bénéficiaire. Ceci semble révéler **l'émergence de besoins émanant de personnes dont les ressources les protégeaient jusqu'alors des difficultés financières**.

Enfin, interrogés sur la qualité de l'accompagnement qu'ils sont en mesure d'apporter aux personnes s'adressant à eux, **40 % des CCAS estiment ne pas pouvoir fournir davantage qu'un accompagnement à minima**. La proportion atteint 42 % dans les villes de moins de 10 000 habitants et 31 % dans celles de plus de 30 000 habitants, soit un écart de 11 points qui témoigne des contraintes pesant sur les

CCAS des plus petits territoires en termes de ressources humaines. Un tiers (34 %) des répondants juge en revanche qu'ils disposent du temps suffisant pour un accompagnement de qualité<sup>3</sup>.

## NOUVELLES THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR LE MANDAT

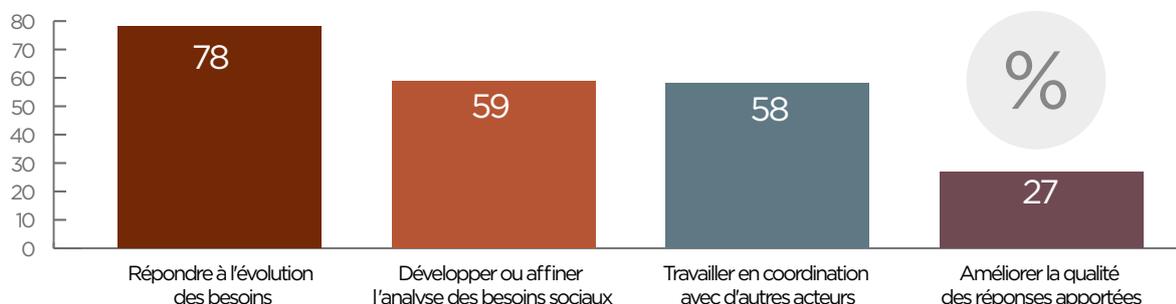
Interrogés sur les défis auxquels ils vont être confrontés dans les prochaines années, les CCAS positionnent très clairement en tête leur **capacité à répondre à l'évolution des besoins**: ils sont 78 % à évoquer cet enjeu et ce dans des proportions semblables sur l'ensemble des territoires. On trouve en seconde position des items relatifs aux **moyens de suivre cette évolution**: développement de **l'analyse des besoins sociaux** (cité par 59 % des répondants) et du travail en **coordination avec d'autres acteurs** (58 % en moyenne, mais 73 % dans les territoires de plus de 30 000 habitants). Un quart d'entre eux cite également **l'amélioration de la qualité des réponses apportées**, avec là aussi une proportion beaucoup plus importante dans les plus grosses villes (41 %), disposant peut-être plus souvent de marges de manœuvre pour cela.

De nombreux verbatims évoquent cette question du **développement de la coordination avec les autres acteurs**. Un CCAS résume ainsi la situation: il existe « *trop d'intervenants pour faire un lien correct: les gens sont perdus* ». Ce besoin de coordination est fréquemment cité dans le champ de l'aide alimentaire où les acteurs, notamment associatifs, peuvent être assez nombreux.

De même, on y retrouve fréquemment la question de **l'amélioration de l'accompagnement des personnes en emploi mais disposant de faibles ressources (en particulier les mères isolées)** car occupant des postes précaires et/ou à temps partiel ne leur permettant pas d'assumer leurs dépenses quotidiennes.

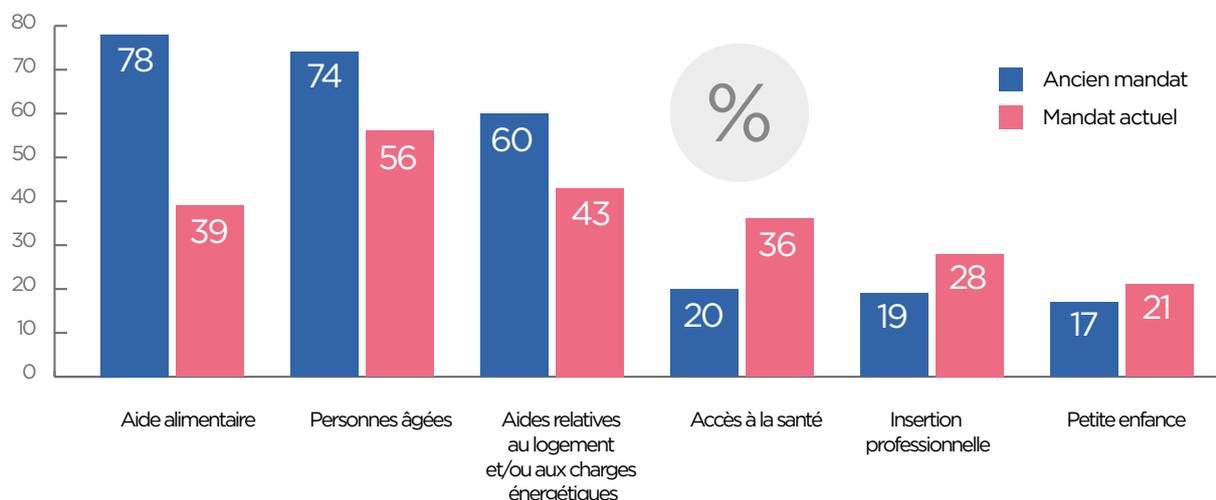
3. Le questionnaire ne fournissait pas d'éléments objectifs pour estimer la qualité de l'accompagnement fourni, il s'agit du ressenti des répondants.

### Principaux défis du CCAS pour le mandat à venir



Note de lecture : 78 % des CCAS estiment que la réponse à l'évolution des besoins constitue un défi du mandat à venir.

### Approche comparée des enjeux définis par les CCAS pour le précédent et l'actuel mandat



Note de lecture : selon 78 % des CCAS répondants, l'aide alimentaire constituait une priorité du précédent mandat, mais 39 % seulement la considère comme une priorité du mandat actuel.

« Le CCAS est confronté à un nouveau public [...] celui qui travaille et ne touche que le SMIC. Souvent avec des enfants, ils ont du mal à finir le mois et à payer l'ensemble de leurs factures »; « [le CCAS constate] une recrudescence des besoins exprimés par des personnes salariées travaillant à temps partiel ou de manière précaire (à durée déterminée) »; cela nécessite d'« appréhender d'une manière plus fine les nouveaux modes de consommation ».

La volonté de **développer la prise en charge des questions de santé** et notamment de santé mentale, est également souvent évoquée dans les verbatims, avec là aussi l'ambition d'un « travail en coordination avec les acteurs

de la santé (ARS, CPAM, médecine libérale) ». Enfin, l'intervention auprès des personnes âgées fait également l'objet de nombreuses réflexions, d'une part pour la prise en charge de leurs frais de santé (personnes disposant de faibles retraites) et d'autre part pour l'amélioration de leur quotidien (logement et accès à la mobilité).

« Beaucoup de femmes seules avec enfants sont en difficulté. Apparaissent également des retraités avec une très petite pension, souvent des femmes divorcées ayant travaillé très tard », « [le CCAS est confronté à la question] des frais de santé plus particulièrement pour les personnes âgées qui ont des ressources comprises entre 1000 et 1500 € par mois ».

L'analyse comparée des enjeux prioritaires définis par les CCAS pour l'ancien et l'actuel mandat reflète les signes d'une évolution sensible des sujets de préoccupation de ces derniers<sup>4</sup>. Si les enjeux prioritaires ne remettent pas en cause les grands champs d'intervention des CCAS - lutte contre l'exclusion, accompagnement des personnes âgées, soutien au logement, petite enfance/jeunesse - leur ordre de priorité évolue, témoignant certainement d'une réflexion sur la place du CCAS et ses priorités d'intervention en réponse à l'évolution des besoins.

**Les domaines d'intervention « traditionnels » semblent être abordés différemment.** Ainsi, l'aide alimentaire, en tête des priorités sur le précédent mandat (avec 78 % des CCAS le positionnant comme un enjeu prioritaire), passe en troisième position des champs d'action sur le mandat actuel (39 %). Les verbatims font apparaître une tendance des CCAS à vouloir privilégier sur ce point la coordination avec les associations caritatives également distributrices de denrées, en cohérence avec les éléments cités précédemment.

Si la thématique de **la prise en charge des personnes âgées reste essentielle**, elle n'est plus définie comme un enjeu prioritaire que par 56 % des CCAS sur le mandat actuel contre 74 % précédemment (ce qui la place tout de même en tête des enjeux sur le mandat actuel). De la même manière, les aides au logement et la lutte contre la précarité sont moins citées qu'auparavant (43 % pour le mandat actuel contre 60 % pour le précédent).

En revanche, **la question de l'accès aux soins gagne clairement du terrain** comme sujet de préoccupation des CCAS puisque plus d'un tiers des répondants (36 %) la positionne comme une priorité du mandat à venir contre un cinquième (20 %) sur le précédent, et ceci de manière encore plus affirmée dans les territoires de plus de 30 000 habitants (56 %). De la même manière, **l'insertion professionnelle**, citée par 28 % des CCAS, progresse de 9 points. Dans une moindre mesure, **le thème de la petite enfance** progresse également, notamment pour les CCAS des villes de moins de 10 000 habitants qui, pour 25 % d'entre eux, la positionnent comme une priorité de l'actuelle mandature.

---

4. Il est probable que les moins fortes proportions observées sur les résultats relatifs au mandat actuel s'expliquent en partie par la spécificité de la période de collecte : il est possible que les nouvelles équipes municipales n'avaient pas fini de définir les perspectives du mandat au moment où elles ont répondu à l'enquête. En outre, si le répondant au questionnaire est un élu, les priorités de l'ancien mandat sont exprimées par une personne qui ne faisait alors peut-être pas partie de l'équipe dirigeante du CCAS (les conseils municipaux et donc les conseils d'administration des CCAS ayant en grande partie été renouvelés au moment des dernières élections municipales) : leur perception des priorités peut être différente des priorités effectivement portées par le précédent conseil d'administration.

## EN CONCLUSION...

---

Cette édition 2014 du Baromètre de l'action sociale locale met à jour plusieurs éléments importants. Il y apparaît tout d'abord que la perception par une majorité des CCAS d'une tendance à la **hausse des demandes d'aides financières** qui leur sont adressées **s'inscrit dans la durée**. Ce ressenti général n'est pas démenti depuis le lancement du Baromètre il y a six ans. L'augmentation des budgets consacrés à ces aides, elle aussi évoquée par une majorité des répondants, confirme l'impact local de la dégradation du contexte socioéconomique actuel, à la fois sur les ménages et sur les collectivités, directement confrontées à cette forte progression de la demande sociale. À ce titre, la question des difficultés d'accès aux soins semble occuper une place inédite<sup>5</sup>, et de nombreux CCAS souhaitent investir ce domaine d'intervention. À noter aussi, la diminution de la fréquentation des infrastructures périscolaires, cantines, centres de loisirs et la hausse des impayés pour ces mêmes activités. Mis face à l'évolution quantitative et qualitative des demandes et contraintes par des marges de manœuvre (notamment financières) limitées, les CCAS abordent le mandat qui s'ouvre **dans un souci d'optimisation des moyens** à leur disposition. En témoignent la forte proportion de ces derniers à souhaiter **favoriser la coordination** de leurs interventions avec celles des autres acteurs du territoire, mais aussi le souci exprimé de **développer l'analyse des besoins sociaux**. Deux préoccupations qui rappellent le rôle central des CCAS dans l'organisation et l'animation de l'action sociale sur leur territoire.

---

5. Ce phénomène a été étudié récemment par l'UNCCAS, cf. Accès aux soins et à la santé: l'action des CCAS, UNCCAS, Enquêtes et observations sociales n°7, disponible sur [www.unccas.org](http://www.unccas.org) > L'UNCCAS > Enquêtes.

---

**UNCCAS**  
Villa Souchet  
105 avenue Gambetta - BP 3  
75 960 Paris cedex 20  
Tél. : 01 53 19 85 50  
[www.unccas.org](http://www.unccas.org)

groupe  
chequedejeuner

Ça fait du bien au quotidien



## QUAND LE PARCOURS DES AIDES VERSÉES EST CERTIFIÉ, VOS DISPOSITIFS SONT OPTIMISÉS.



80% des CCAS constatent une hausse  
des demandes d'aide qui leur sont adressées.\*

Proposer des solutions prépayées dans le cadre de votre politique sociale,  
c'est bon pour l'effectivité des aides & l'accompagnement de vos ayants droit.



Partenaire de l'UNCCAS et de l'ANCCAS, le Groupe Chèque Déjeuner accompagne les CCAS et les CIAS, depuis 50 ans, en proposant des solutions dédiées à la gestion de l'action sociale.

Avec Chèque de Services, vous lutez contre l'exclusion en apportant aux personnes en difficulté une aide financière immédiate pour l'acquisition de biens et services de première nécessité : alimentation, hygiène, habillement, transport, hébergement, énergie...

Avec Chèque Domicile, vous facilitez l'accès aux services d'aide à domicile aux familles et aux personnes âgées ou dépendantes : garde d'enfants, soutien scolaire, tâches ménagères... et participez ainsi au maintien des emplois de proximité.

En savoir plus sur nos solutions CCAS :

[info.collectivites@groupechequedejeuner.com](mailto:info.collectivites@groupechequedejeuner.com) et 01 41 85 08 55

Groupe indépendant, N° 3 mondial sur le  
 marché des solutions sociales, culturelles,  
 cadeaux, et des dispositifs de stimulation  
 depuis 50 ans.

- + 26 millions d'utilisateurs de titres
- + 1,2 million de commerçants affiliés au Groupe
- + 198 000 entreprises et collectivités clientes
- + 5,8 milliards d'euros de volume d'émission
- + 2300 collaborateurs dans 14 pays
- + 1<sup>re</sup> entreprise de son secteur à être évaluée sur sa responsabilité sociétale

Prévisions 2014